

Documents obligatoires pour une succession

Par **Newyorker**, le **06/10/2020** à **21:57**

Bonjour à tous,

Suite au décès de mon papa, ma maman a rencontré son notaire aujourd'hui. Mes parents étaient mariés sous le régime de la communauté et sont les propriétaires d'une maison. Pour ce qui est des avoirs bancaires de mon papa ceux-ci sont insignifiants (

-une affirmation à titre de serment

-une attestation immobilière

-une déclaration de succession Pourriez-vous svp me renseigner sur l'utilité de chaque document et leur caractère "obligatoire" dans le cadre de la succession...

Nous sommes 3 sœurs issues de ce même mariage.

Ma mère n'a que de faibles revenus et au vu des honoraires demandés (entre 2700 et 3000€) je me demande si toutes ces démarches sont réellement nécessaires ?

Merci pour vos précieux conseils, bonne soirée

Par **Yukiko**, le **06/10/2020** à **22:17**

Bonjour,

une affirmation à titre de serment : j'imagine qu'il s'agit d'une déclaration selon laquelle vous êtes les seules héritières sur laquelle le notaire dressera l'acte de notoriété.

une attestation immobilière : le titre de propriété de la maison enregistré au fichier immobilier

une déclaration de succession : destinée à l'administration fiscale.

Comme il y a un immeuble dans la succession, l'intervention d'un notaire est obligatoire.

Par **Newyorker**, le **06/10/2020** à **22:48**

Merci Yukiko pour votre réponse très rapide ... très bonne soirée